

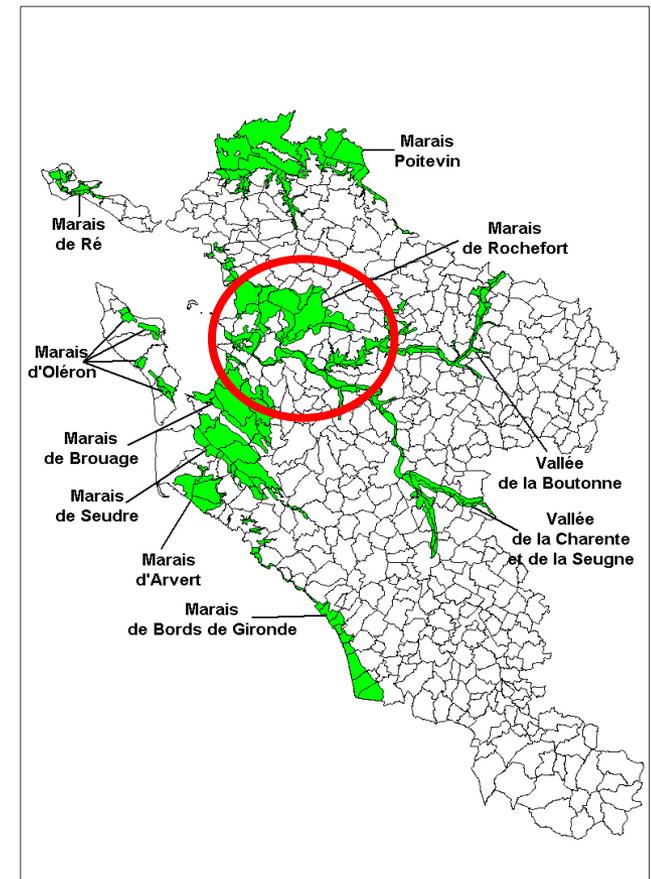
MAEC 2016 Bilan à l'échelle du Marais de Rochefort et de la Basse Vallée de la Charente

29 novembre 2016

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME



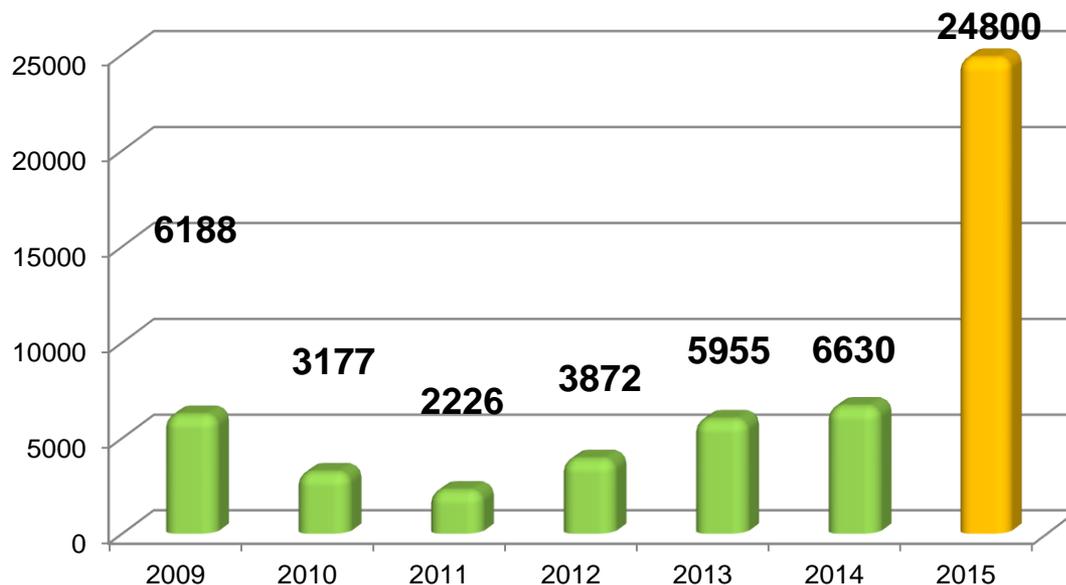
Territoires concernés par les MAEC



Contexte départemental en 2015



2015 : une année exceptionnelle en raison du changement de programme, et les régions deviennent autorité de gestion.



- ➔ **Marais Charentais** : 540 exploitations pour 21 500 ha
- ➔ **Marais Poitevin** : 115 exploitations pour 3 500 ha

Un dispositif remanié en 2015 et reconduit en 2016



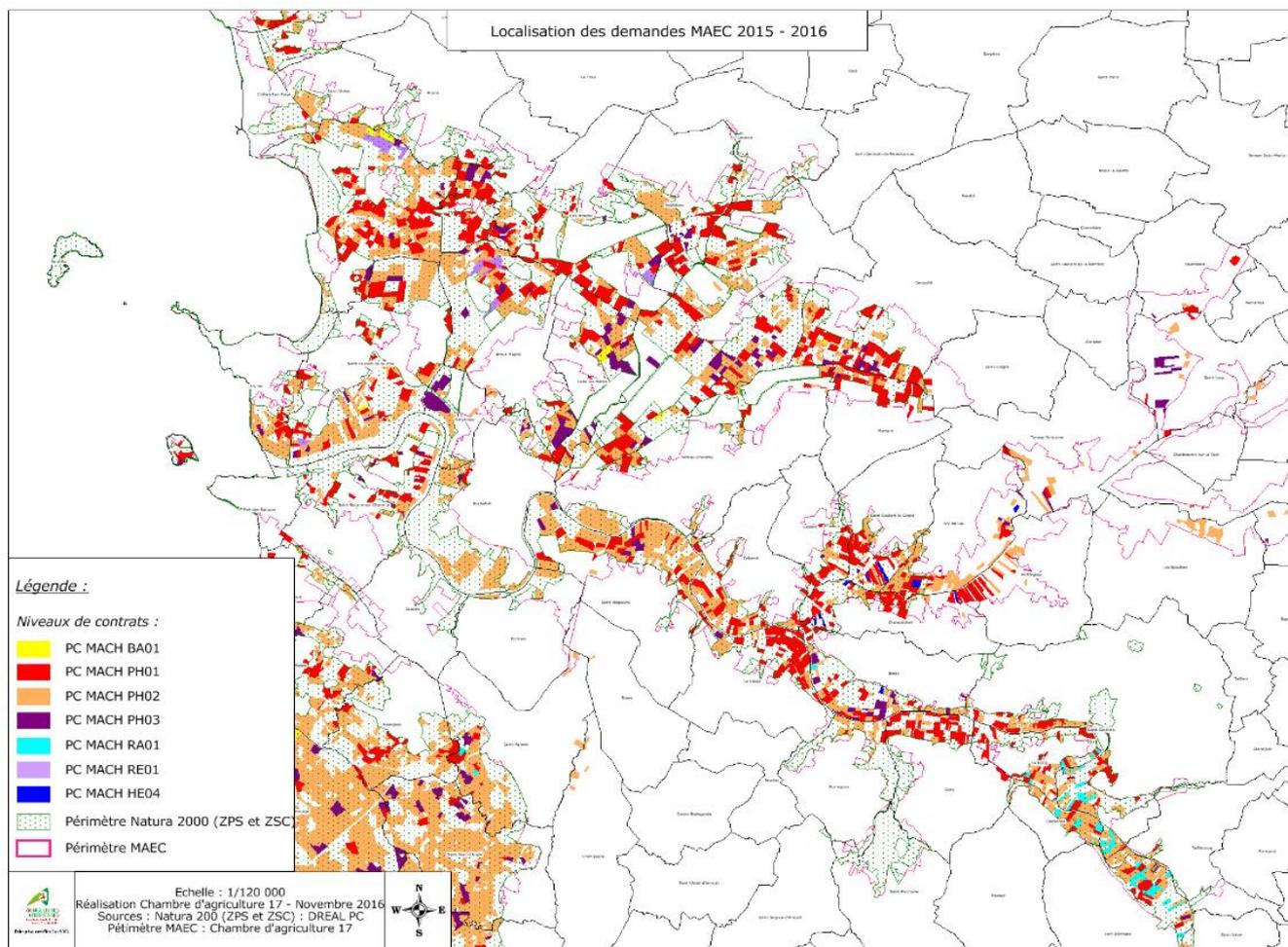
■ Les principales mesures

Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
PC_MACH_PH01	Maintien des prairies humides et de l'élevage	150,86 €/ha/an
PC_MACH_PH02	Maintien des prairies humides sans intrant et de l'élevage	217,01 €/ha/an
PC_MACH_PH03	Maintien de la diversité floristique	313,43 €/ha/an
PC_MACH_BA01	Maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles	298,05 €/ha/an

Une couverture du territoire importante



Synthèse
2015 et
2016



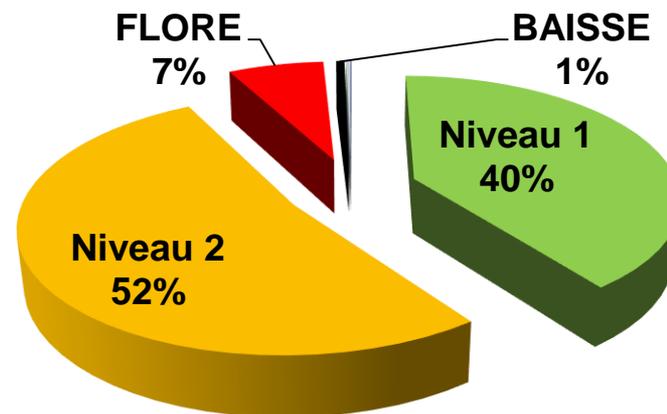
Plus de 8000 ha MAEC sur les deux sites



Les deux premiers niveaux sont les plus mobilisés

NB : 21 600 ha à l'échelle des marais charentais

Des enveloppes à priori à la hauteur des besoins
(4,4 M€ annuel).



	Marais de Rochefort		Basse vallée Charente		TOTAL
	2015	2016	2015	2016	
Niveau 1	2022	9,07	1218	36,55	3285,62
Niveau 2	2443	26,22	1780	70,35	4319,57
FLORE	363	20,38	177	3,72	564,1
BAISSE	44	0	4,25	0	48,25
RTA		0	0	23,1	23,1
RALE			4,95		4,95
TOTAL	4872	55,67	3184,2	133,72	8245,59

Des difficultés suite à la PAC 2015



En 2015, les exploitants ne déclarent plus de surfaces mais « un dessin »

Complexité d'identification des surfaces éligibles et du paramétrage de l'ensemble de la PAC => exclusion de surface non agricole (SNA).

Pas encore de paiement des MAE 2015 ! => système d'ATR (Apport de Trésorerie Remboursable limité à 7 200 €).

 Une situation économique difficile pour de nombreux élevages et des problèmes de trésorerie

Perspectives 2017 ?



Paiement des MAE C 2015 de janvier à mars (prévision DDTM)

Dans la foulée traitement des dossiers 2016 ?

Nouvelle demande 2017 : toujours possible, il s'agira, comme 2016, d'une « petite » année (peu de surfaces à contractualiser).

Merci de votre attention

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

